



## CIVIL AVIATION SAFETY ALERT

## ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

### ATTENTION:

OWNERS, OPERATORS AND MAINTAINERS OF  
BELL MODEL 204B HELICOPTERS

### À L'ATTENTION DE :

PROPRIÉTAIRES, EXPLOITANTS ET  
SPÉCIALISTES DE LA MAINTENANCE  
D'HÉLICOPTÈRES BELL, MODÈLE 204B

### BELL HELICOPTER 204B TAIL ROTOR PITCH CHANGE CHAIN CONFIGURATION CONTROL

### CONTRÔLE DE LA CONFIGURATION DE LA CHAÎNE DE COMMANDE DE PAS DU ROTOR DE QUEUE DE L'HÉLICOPTÈRE BELL 204B

### PURPOSE:

The purpose of this Civil Aviation Safety Alert (CASA) is to ensure that affected personnel are aware that use of tail rotor pitch change chain assembly, part number (P/N) 205-001-721-001 on the model 204B helicopter is no longer supported by Bell Helicopter.

### OBJET :

La présente Alerte à la sécurité de l'Aviation civile (ASAC) vise à aviser le personnel concerné que pour le modèle 204B, Bell Helicopter ne soutient plus l'utilisation de l'ensemble de chaîne de changement de pas du rotor de queue, référence 205-001-721-001.

### BACKGROUND :

Operators have reported, and accident investigations have found, cracked tail rotor pitch change chains on Bell Model 204B helicopters. Transport Canada and the Federal Aviation Administration (FAA) have issued Airworthiness Directives (ADs) that require various actions to mitigate the risk of cracking, including more frequent and effective inspections and modification of the helicopter.

### CONTEXTE :

Des exploitants ont signalé, et des enquêtes d'accidents ont déterminé que des chaînes de commande de pas du rotor de queue montées sur des hélicoptères de modèle 204B de Bell étaient fissurées. Transports Canada et la Federal Aviation Administration (FAA) ont émis des consignes de navigabilité (CN) imposant certaines mesures pour limiter le risque de fissures, notamment des inspections plus fréquentes et plus efficaces ainsi que la modification de l'hélicoptère.

FAA AD 2013-18-07 is the AD that is currently in force. It mandates shorter inspection intervals than a previous FAA AD and requires the installation of a chain damper kit to ensure continuing airworthiness of the chain. This AD applies to several P/Ns, but it does not apply to P/N 205-001-721-001. Until recently, this P/N was applicable to the model 204B helicopter.

La CN 2013-18-07 de la FAA est actuellement en vigueur. Elle prescrit des intervalles d'inspection plus courts qu'une CN antérieure de la FAA, ainsi que la pose d'un ensemble d'amortisseur de chaîne pour assurer le maintien de la navigabilité de la chaîne. Cette CN vise plusieurs références, mais elle ne s'applique pas à la référence 205-001-721-001. Jusqu'à récemment, cette référence visait l'hélicoptère modèle 204B.

- RDIMS Document number / Numéro du document du SGDDI :	13012059
- File Classification Number / Numéro de dossier de classification :	Z 5000-35

(For internal use only - Pour usage interne seulement)



In early 2017, Bell Helicopter Textron Inc. revised the Illustrated Parts Breakdown for the model 204B, BHT-205B-IPB Figure 07-78, to remove P/N 205-001-721-001.

Au début de 2017, Bell Helicopter Textron inc. a révisé la liste de pièces illustrées pour le modèle 204B, BHT-205B-IPB figure 07-78, pour supprimer la référence 205-001-721-001.

**RECOMMENDED ACTION :**

Operators should note that use of P/N 205-001-721-001 on the model 204B is not supported by the manufacturer.

Operators should ensure that the systems they use to maintain configuration control are updated to ensure P/N 205-001-721-001 is not installed on the model 204B.

**CONTACT OFFICE :**

For more information concerning this issue, contact a Transport Canada Centre; or contact Ross McGowan, Continuing Airworthiness in Ottawa, by telephone at 1-888-663-3639, by fax at 613-996-9178 or by e-mail at [CAWWEBFeedback@tc.gc.ca](mailto:CAWWEBFeedback@tc.gc.ca).

**MESURE RECOMMANDÉE :**

Les exploitants doivent noter que le fabricant ne donne plus son appui à l'utilisation de la référence 205-001-721-001 pour l'hélicoptère modèle 204B.

Les exploitants doivent s'assurer que les systèmes utilisés pour maintenir un contrôle de la configuration sont mis à jour et que la référence 205-001-721-001 n'est pas posée dans le modèle 204B.

**BUREAU RESPONSABLE :**

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec un Centre de Transports Canada ou avec Ross McGowan, Maintien de la navigabilité aérienne à Ottawa, par téléphone au 1-888-663-3639, par télécopieur au 613-996-9178 ou par courriel à [CAWWEBFeedback@tc.gc.ca](mailto:CAWWEBFeedback@tc.gc.ca).

**ORIGINAL SIGNED BY/ORIGINAL SIGNÉ PAR**

Rémy Knoerr

Chief, Continuing Airworthiness  
Chef, Maintien de la navigabilité aérienne

THE TRANSPORT CANADA CIVIL AVIATION SAFETY ALERT (CASA) IS USED TO CONVEY IMPORTANT SAFETY INFORMATION AND CONTAINS RECOMMENDED ACTION ITEMS. THE CASA STRIVES TO ASSIST THE AVIATION INDUSTRY'S EFFORTS TO PROVIDE A SERVICE WITH THE HIGHEST POSSIBLE DEGREE OF SAFETY. THE INFORMATION CONTAINED HEREIN IS OFTEN CRITICAL AND MUST BE CONVEYED TO THE APPROPRIATE OFFICE IN A TIMELY MANNER. THE CASA MAY BE CHANGED OR AMENDED SHOULD NEW INFORMATION BECOME AVAILABLE.

L'ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE (ASAC) DE TRANSPORTS CANADA SERT À COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ IMPORTANTS ET CONTIENT DES MESURES DE SUIVI RECOMMANDÉES. UNE ASAC VISE À AIDER LE MILIEU AÉRONAUTIQUE DANS SES EFFORTS VISANT À OFFRIR UN SERVICE AYANT UN NIVEAU DE SÉCURITÉ AUSSI ÉLEVÉ QUE POSSIBLE. LES RENSEIGNEMENTS QU'ELLE CONTIENT SONT SOUVENT CRITIQUES ET DOIVENT ÊTRE TRANSMIS RAPIDEMENT PAR LE BUREAU APPROPRIÉ. L'ASAC POURRA ÊTRE MODIFIÉE OU MISE À JOUR SI DE NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS DEVIENNENT DISPONIBLES.